

Fiche de poste. Coordinateur de CRAtb

(Centre Régional d'Antibiothérapie)

I) Cadre général sur le fonctionnement du CRAtb

La coordination du CRAtb doit être assurée par un médecin infectiologue (titulaire du diplôme d'études spécialisées en maladies infectieuses et tropicales ou d'une qualification ordinaire de spécialiste en maladies infectieuses et tropicales).

Il est souhaitable que le médecin infectiologue responsable du CRAtb ait une expérience dans la coordination et la mise en place de stratégies promouvant le bon usage des antibiotiques

Il est recommandé que l'infectiologue-coordonateur dispose d'un temps plein.

Le CRAtb s'appuie sur un binôme médecin infectiologue coordinateur et médecin généraliste dont le rôle est primordial concernant, en particulier, les liens entre le CRAtb et les médecins généralistes ou autres professionnels de santé exerçant en dehors des établissements de santé. En concertation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), d'autres professionnels de santé pourraient renforcer l'équipe du CRAtb au fil du temps.

Le CRAtb transmet chaque année à l'ARS un **rapport annuel d'activité** comportant des indicateurs de suivi et d'impact avec cibles, qui sont définis et recueillis en lien avec la stratégie régionale et nationale.

Le CRAtb transmet chaque année à l'ARS un **programme annuel d'activité** compatible avec les orientations nationales.

Le CRAtb contribue aux travaux des réseaux régionaux de vigilance et d'appui sous la coordination de l'ARS.

II) Missions du CRAtb.

Le CRAtb apporte un rôle d'expertise et d'appui aux professionnels de santé, quels que soient leurs lieux et modes d'exercice, dans les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux et le secteur des soins de ville de la région, pour les actions promouvant le bon usage des antibiotiques et la prévention de la résistance aux antibiotiques.

Dans le cadre de ses missions régionales, le CRAtb doit travailler **en synergie et en étroite collaboration avec le CPias** (centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins) pour lutter contre l'antibiorésistance de manière optimale.

En appui à l'agence régionale de santé, et aux professionnels de santé, le centre exerce les missions régionales suivantes :

1°) Expertise pour des questions stratégiques relevant des programmes promouvant le bon usage des antibiotiques

- d'ordre
 - o scientifique,
 - o technique ou
 - o organisationnel
- en provenance
 - o des établissements de santé
 - o des établissements et services médico-sociaux
 - o des professionnels de santé de ville
 - o de l'agence régionale de santé ou du ministère chargé de la santé

Identification des problématiques régionales en termes d'utilisation inutile ou inappropriée des antibiotiques à partir notamment :

- des sollicitations reçues par le centre
- des signalements et alertes, des données de surveillance,
- d'audits et enquêtes épidémiologiques.

Contribution à l'élaboration de la stratégie et des plans régionaux de prévention des infections et de l'antibiorésistance

Aide à l'interprétation, à la mise à disposition et à la valorisation des données disponibles pour des actions promouvant le bon usage des antibiotiques, notamment par l'aide à la définition de plans d'action, l'organisation ou l'appui aux retours d'expérience, ou l'évaluation des pratiques professionnelles

Appui à la réalisation de travaux de recherche sur le thème du bon usage des antibiotiques pour la région.

2°) Coordination et animation de réseaux de professionnels de santé en charge des programmes de bon usage des antibiotiques

Coordination et animation du réseau des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) intervenant dans les 3 secteurs de soins, des référents en antibiothérapie des établissements de santé et du réseau de généralistes formés à l'antibiothérapie et ambassadeurs du bon usage des antibiotiques

Coordination et actualisation régulière d'un annuaire de ces professionnels.

Aide à la diffusion, à l'interprétation et à l'appropriation des recommandations

Appui aux actions régionales pilotées par l'ARS promouvant la prévention des infections communautaires courantes et la vaccination en synergie avec les CPIas.

Contribution à la formation des professionnels de santé de la région sur le bon usage des antibiotiques, notamment par l'organisation d'actions de formation continue, le développement et la promotion de nouveaux outils pédagogiques à l'échelle régionale

Contribution à l'information des acteurs du bon usage des antibiotiques, des professionnels de santé, des patients, des usagers et des citoyens

Contribution à l'organisation de la mise en place régionale d'un système d'avis diagnostiques et thérapeutiques avec recours au service de télé-expertise

Contribution à l'harmonisation régionale, en lien avec les actions nationales, des outils de recueil de données utiles à la promotion du bon usage des antibiotiques et de traçabilité des conseils/consultations.

Contribution aux travaux menés avec les laboratoires de biologie médicale, notamment de ville, en synergie avec la ou les missions nationales de prévention et de surveillance concernées, sur des actions promouvant le bon usage des antibiotiques (ex : antibiogrammes ciblés).

Mutualisation au niveau national, avec les autres centres, des outils et référentiels promouvant le bon usage des antibiotiques pour les différents secteurs

Contribution à l'expertise nationale : chaque centre peut également se porter candidat en réponse à un appel à projet de l'Agence nationale de santé publique qui attribue les ressources financières afférentes

3°) Surveillance, investigation et appui à la gestion de la réponse en appui à l'ARS

Mise en place d'actions d'évaluation du caractère approprié des antibiothérapies en ville, établissements et services médico sociaux et établissements de santé, avec retour d'information aux professionnels et établissements, incluant l'aide à la conception d'un plan d'action personnalisé

Contribution en cas de besoin et sur demande de l'ARS à la promotion du bon usage des anti-infectieux dans les situations particulières :

- épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre des déclarations prévues à [l'article R. 1413-79 du code de la santé publique](#), en appui du CPias
- risques sanitaires émergents d'origine infectieuse et à potentiel épidémique.

Il est important de souligner que le rendu d'avis diagnostiques ou thérapeutiques auprès des professionnels de santé ne rentre pas dans les attributions du CRAtb. Cette mission doit être assurée par les membres des EMA (ou EMI déjà existantes).

III) Organisation, gouvernance et moyens

Le siège principal du centre est implanté dans un établissement public de santé de la région* et peut comporter une ou plusieurs unités additionnelles hébergées par d'autres établissements de santé de la région (ce qui n'est actuellement pas le cas en Occitanie)

**A ce jour, le CHU Toulouse-Purpan pour le CRAtb Occitanie*

L'établissement dans lequel le centre est implanté ou hébergé met à sa disposition les moyens nécessaires à son fonctionnement, notamment en termes d'informatique et de transport.

Une convention est conclue entre l'agence régionale de santé et l'établissement de santé dans lequel le centre est implanté

IV) Points particuliers concernant le CRAtb d'Occitanie

- Activité dédiée spécifiquement au CRAtb pour le MG adjoint responsable du centre (Dr Philippe Serayet) actuellement fixée à hauteur de 0,3 ETP.
- Nomination attendue dans les prochains mois d'un gestionnaire de données à temps partagé entre le CRAtb et le CPias.
- Existence d'un secrétariat à temps partagé avec le CPias.
- Création prochaine d'un site Web commun CRAtb-CPias. A ce jour le CRAtb est hébergé sur le site du CPias (onglet spécifiques CRAtb).